

Les écoles hors APB

Si le dispositif Admission post Bac regroupe près de 10 000 formations sur le territoire national, certaines ne sont pas accessibles par le portail unique et nécessitent des démarches, en parallèle à la nécessaire saisie des autres vœux par le futur bachelier.

Les écoles d'ingénieurs

Si le portail APB permet de postuler pour la plupart des 70 écoles d'ingénieurs accessibles directement après le bac, certaines ont préféré conserver la maîtrise de leur calendrier et de leur processus de sélection. Il s'agit :

- Des écoles de la **FESIA** : l'**ESA** (école supérieure d'agriculture d'Angers), l'**ISA** (institut supérieur d'agriculture de Lille), l'**INP Toulouse - Purpan**, l'**ISARA** (institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes de Lyon). Leur recrutement se fait sur dossier, avec des épreuves écrites et orales.
- Des écoles du groupe **ICAM** (Institut catholique arts et métiers) : Lille, Nantes, Toulouse, La Roche sur Yon, Vannes et Paris Sénart. Leur recrutement se fait sur dossier, avec un entretien.
- De l'**EBI** (école de biologie industrielle de Cergy-Pontoise) ;
- De l'**ISTOM** (école supérieure d'agro-développement international à Cergy-Pontoise) ;
- De l'**EPITA** (école pour l'informatique et les techniques avancées au Kremlin-Bicêtre).

Chaque école met en place sa propre procédure de recrutement. Les écrits se composent généralement de QCM (questionnaires à choix multiples) et d'épreuves rédigées. Ces concours reprenant le programme de terminale, le fait de les présenter constitue également une bonne préparation pour le baccalauréat. Ne pas hésiter non plus à consulter les annales des concours sur les sites Internet des écoles en question.

En ce qui concerne les oraux, ils prennent, quel que soit le concours, la forme d'un entretien de motivation, dont l'objectif est de tester la motivation du candidat pour des études d'ingénieur. Pourquoi voulez-vous intégrer cette école ? Quel est votre projet professionnel ? Que représente pour vous le métier d'ingénieur ? Telles sont les questions généralement posées... et auxquelles il faut se préparer

Les écoles médicales et sociales

Les 350 **IFSI** (instituts de formation en soins infirmiers qui durent 3 ans) organisent la sélection de leurs étudiants, au terme d'un concours comportant 2 épreuves d'admissibilité. La 1^{ère} concerne l'étude d'un texte relatif à l'actualité sanitaire et sociale (il faut répondre à 3 questions). La 2^{nde} consiste en des tests d'aptitude portant sur les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

L'admission finale est prononcée à la suite d'un entretien devant un jury.

Pour les autres formations du secteur social (**assistant social, éducateur spécialisé**), le concours porte sur une synthèse, un commentaire de texte et un oral.

Sont également hors APB les formations d'ergothérapeute, d'orthophoniste, d'orthoptistes, de pédicure podologue, d'ostéopathe, de secrétaire médical.

Les écoles de commerce

Voir la fiche spécifique à ces écoles

Les instituts d'études politiques (IEP)

Il est possible d'intégrer après le baccalauréat l'un des 10 IEP français situés à **Aix, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, St Germain en laye, Strasbourg, Toulouse** et, plus connu sous le nom de Sciences Po, l'IEP de **Paris**. Sciences po Paris, qui accueille 9.600 étudiants, dispose de 6 antennes en région, à Dijon, Le Havre, Menton, Nancy, Poitiers et Reims. Chaque IEP de province compte entre 1.000 et 2.000 étudiants.

A noter qu'il est également possible d'intégrer les IEP en 4^{ème} année (à bac+3) et qu'il existe aussi des passerelles pour intégrer la 2^{ème}, la 3^{ème} et la 5^{ème} années.

Le concours de Sciences Po Paris, qui se déroule pour 2015 les **21 et 22 février**, et comporte 3 épreuves écrites : une épreuve d'histoire, une épreuve à option (au choix : littérature et philosophie, sciences économiques et sociales, mathématiques) et une épreuve de langue vivante. L'appréciation du dossier du candidat est également prise en compte (pour moitié de la note). Les admissibles doivent passer deux oraux dont un en langue étrangère.

Sept des neuf IEP régionaux, à savoir Aix, Lille, Lyon, Rennes, St germain en Laye, Strasbourg et Toulouse, organisent un **concours commun**, le **30 mai 2015**, ouvert aux bacheliers de l'année mais aussi aux étudiants bac+1. Il comporte 3 épreuves écrites (histoire, dissertation sur des questions contemporaines et une épreuve de langue vivante).

L'inscription se fait en ligne sur le site du Concours commun (<http://www.sciencespo-concourscommuns.fr>). Les frais d'inscription aux épreuves d'entrée s'élèvent à 180€ pour tous les candidats (hormis les boursiers pour qui les frais seront de 60 €).

En ce qui concerne les deux derniers IEP, ils organisent leur propre concours, l'IEP de Bordeaux le **25 avril 2015** et celui de Grenoble le **16 mai 2015**.

Nota : depuis janvier 2015, les IEP de province figurent sur APB et doivent y faire l'objet de vœux.

Les écoles d'art

Chacune des 58 écoles d'art relevant du ministère de la Culture organise son concours de façon indépendante. Il s'agit généralement d'une épreuve de création, d'une de culture générale et d'un entretien. Sont ainsi concernées :

- **Les Gobelins-l'École de l'image** : Cet établissement de la chambre de commerce et d'industrie de Paris est spécialisé dans les métiers techniques et créatifs (graphisme, photographie, multimédia, cinéma d'animation, vidéo, communication et industries graphiques). Les épreuves d'admission comportent la présentation d'un dossier artistique personnel et une épreuve orale.
- **L'ENSAD** (école nationale supérieure des arts décoratifs à Paris) : les inscrits doivent traiter un sujet imposé en mars et l'envoyer à l'école. Les admissibles passent ensuite un entretien (commentaire du travail effectué, présentation de travaux personnels). Les candidats retenus passent enfin une épreuve de création suivie d'un oral.
- **L'ENSBA** (école nationale supérieure des beaux-arts de Paris), école publique sous tutelle du ministère de la Culture. L'admission se fait sur dossier artistique (janvier-février), suivi de 2 épreuves écrites de 3 heures et d'un entretien avec un jury (mars).
- **L'Ensi** (école nationale supérieure de création industrielle à Paris) est une école de design publique sous tutelle des ministères de l'Industrie et de la Culture. Le concours d'accès (d'avril à juin) se compose de travaux personnels et d'épreuves individuelles ou collectives de sélection.
- **L'EPSAA** (école professionnelle supérieure d'art graphique et d'architecture à Ivry) : le concours consiste en une épreuve de création.

NOTA : A l'exception des formations MANAA (mises à niveau arts appliqués), l'accès aux classes préparatoires pour les écoles d'art n'est également pas possible via Admission Post Bac (École professionnelle supérieure d'art graphique et d'architecture de la ville de Paris, lycée Pablo-Picasso à Fontenay-sous-Bois, École nationale des beaux-arts de Lyon, École supérieure d'art de Rueil-Malmaison, Ecole d'Art de Bayonne, etc.).